

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 3 mai 2021 modifiant l'arrêté du 27 août 2019 modifié relatif à la procédure d'agrément des organismes délivrant la convention d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers pris en application de l'article R. 313-56 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOR : ESRS2108401A

Le ministre de l'intérieur et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la directive (UE) 2016 /801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair, notamment ses articles 7 à 10 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 434-1 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L. 421-14, L. 521-15 et R. 421-27 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 modifié relatif à la procédure d'agrément des organismes délivrant la convention d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers pris en application de l'article R. 313-56 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 27 août 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au troisième alinéa de l'article 2, après le mot : « publique », sont ajoutés les mots : « ou les établissements auxquels la loi rend applicables les règles relatives aux établissements reconnus d'utilité publique » ;

2° Au premier alinéa de l'article 3 :

a) Les mots : « dont le siège social et fiscal est » sont remplacés par les mots : « exerçant une activité » ;

b) Il est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « A titre exceptionnel, l'agrément peut être accordé pour une durée inférieure. » ;

3° L'article 4 est ainsi modifié :

a) Au deuxième alinéa, après les mots : « siège social et », sont insérés les mots : « son domicile » ;

b) Au troisième alinéa, les mots : « en rapport avec ses activités » sont supprimés ;

4° L'article 5 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « et le transmet au ministre de l'intérieur » sont supprimés ;

b) Le deuxième alinéa est supprimé ;

5° Après l'article 5, il est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« Art. 5-1. – Les organismes agréés sont tenus d'informer le ministre compétent, pendant la durée de l'agrément, de toute modification substantielle de leur statut ou de leur activité. » ;

6° L'article 6 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « , après avis du ministre de l'intérieur, » sont supprimés ;

b) La dernière phrase du deuxième alinéa est supprimée ;

7° Au premier alinéa de l'article 8, les mots : « et après avis du ministre de l'intérieur » sont supprimés.

Art. 2. – Le modèle-type de la convention d'accueil annexé à l'arrêté du 27 août 2019 susvisé est remplacé par le modèle-type de la convention d'accueil annexé au présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 mai 2021.

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation :*
*La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'enseignement professionnel,*
A.-S. BARTHEZ

Le ministre de l'intérieur
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
C. D'HARCOURT

ANNEXE



REPUBLIQUE FRANCAISE

CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR OU D'UN ENSEIGNANT ETRANGER

En vue de l'admission au séjour en France en qualité de chercheur ou enseignant d'un étranger non ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, titulaire d'un diplôme de niveau master ou équivalent, accueilli par un organisme français agréé à cet effet, pour y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire. (en application du L. 421-14, des articles R.421-26 à R. 421-32 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, de l'article R. 5221-3 du code du travail et de la Directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique, notamment ses articles 7 à 10).

| Cadre A | INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISME D'ACCUEIL AGRÉÉ |
|---|---|
| Dénomination (en lettres capitales) : | |
| Statut juridique : | |
| Code SIREN ou SIRET (de l'organisme d'accueil) : | |
| <input type="checkbox"/> Agrément de droit et sans condition de durée (Article 1 ^{er} de l'arrêté) <input type="checkbox"/> Agrément sans condition de durée (Article 2 de l'arrêté) <input type="checkbox"/> Agrément d'une durée de 5 ans (Article 3 de l'arrêté) N° de l'agrément : / | |
| Responsable du projet de recherche ou d'enseignement universitaire : Nom (M, Mme) Prénom : | |
| Adresse de l'unité de recherche ou d'enseignement d'accueil : | |
| _ _ _ _ _ _ _ _ | _____ |
| <i>Code postal</i> | <i>Commune / arrondissement</i> |
| Cadre B | INFORMATIONS RELATIVES AU CHERCHEUR OU A L'ENSEIGNANT |
| Nom (M, Mme) : Prénom : | |
| Date de naissance: _ _ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _ _ _ Pays de naissance: | |
| Nationalité: | |
| Adresse (dans le pays de résidence habituelle) : | |
| Adresse du domicile prévu en France (à défaut, adresse de l'unité de recherche) : | |
| _ _ _ _ _ _ _ _ | _____ |
| <i>Code postal</i> | <i>Commune / arrondissement</i> |
| Nom de l'établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur fréquenté dans le pays de résidence habituelle : | |
| Thème(s) de la recherche ou de l'enseignement universitaire ou du sujet de thèse de doctorat : | |
| Cadre C | INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DANS L'ETABLISSEMENT |
| Durée prévue du séjour : du _ _ / _ _ / _ _ au _ _ / _ _ / _ _ | |
| <input type="checkbox"/> Un projet de mobilité intra-européenne est-il prévu ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, indiquer : - La durée : | |
| - Le pays ou les pays de destination : | |

- L'objet de la mobilité :

Les qualifications et les diplômes requis du chercheur ont été reçus et attestés : OUI NON

Pour une activité de [plusieurs cases possibles] :

recherche

enseignement universitaire

Sous le statut de [plusieurs cases possibles] :

Salarié dont le salaire est versé en France (hors doctorant salarié)

Durée du contrat conclu :

Montant du salaire brut mensuel :

Doctorant salarié en France [préciser le statut et le(s) source(s) de financement(s) et leurs montants] :

Statut :

contrat doctoral de droit français

autre contrat de travail de droit français lié à un projet de recherche ou d'enseignement supérieur

Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre)

Montant du financement mensuel (préciser brut ou net) :

Chercheur invité restant employé par son institution d'origine

Doctorant ou chercheur accueilli dans le cadre d'une convention de séjour de recherche en application de l'article L. 434-1 du code de la recherche

Montant du financement mensuel (intégrant le cas échéant le complément prévu au III de l'article L. 434-1 précité) :

| Cadre D | ATTESTATION |
|---|-------------|
| <p>Le chercheur ou l'enseignant étranger atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et s'engage à mener à bien l'activité de recherche ou d'enseignement pour laquelle il est accueilli :</p> <p>Fait à, le Signature :</p> | |
| <p>Représentant légal de l'organisme d'accueil :</p> <p>Nom (M, Mme) : Prénom :</p> <p>Qualité (Président, Directeur, etc.) :</p> | |
| <p>Le représentant légal de l'organisme d'accueil atteste sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce document, certifie accueillir en qualité de chercheur ou d'enseignant aux fins de la réalisation de l'activité de recherche (M. Mme) :</p> <p>.....</p> | |
| <p>Il atteste également que ce dernier bénéficie des ressources requises pour couvrir ses frais de séjour en France et son rapatriement dans son pays d'origine et s'engage à ce qu'il bénéficie d'une couverture santé pour la durée de son séjour ainsi que d'une couverture contre les accidents qui pourraient survenir à l'occasion de son travail de recherche ou d'enseignement au sein de l'organisme d'accueil :</p> <p>Fait à le</p> | |
| <p>Signature du représentant légal de l'organisme d'accueil Cachet de l'organisme</p> | |
| <p style="text-align: center;">Autorité consulaire</p> <p style="text-align: center;">Date et cachet :</p> | |